

Légende

- ①  Etape de travaux n°1, dès le 9 mars
- ②  Etape de travaux n°2, dès le 23 mai
- ③  Etape de travaux n°3, dès début juin
- ④  Etape de travaux n°4, dès début juillet
- ⑤  Etape de travaux n°5, après les vacances d'été
-  Déviations piétons (selon étapes)

